

VIVAQUA

DIALYSE A DOMICILE

VIVAQUA a décidé d'octroyer gratuitement 50 m³/an aux patients ayant opté pour un traitement par hémodialyse à domicile.

La consommation moyenne normale par habitant est de 42 m³.

Cet octroi se matérialise sous forme d'un remboursement de 120 euros maximum, sur présentation par le patient d'un formulaire ainsi que d'une attestation de son médecin néphrologue.

INTERVENTION DANS LES FRAIS DE CONSOMMATION D'EAU POUR LES PATIENTS EN HEMODIALYSE A DOMICILE

Nom : Prénom :

Adresse (lieu de dialyse) :

.....

.....

N° de téléphone :

Période de traitement :

Nombre de dialyse par semaine :

N° de compte pour le remboursement :

BE									
----	--	--	--	--	--	--	--	--	--

DATE :

SIGNATURE :

A renvoyer à VIVAQUA
Service clientèle
boulevard de l'Impératrice 17-19 - 1000 Bruxelles
Tél. : 02/518.88.08 - Fax. : 02/518.86.69
e-mail : AG@vivaqua.be
